DLP 21 - 7 - 80696875
N° 173 - 16 juillet 1980

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Répondeurs :
Rhône-Alpes (P.V.) (7) 860.17.74
Ardèche.Drôme (P.V.) (75) 43.34.36
Isère (Météo. Nat. (76) 42.64.01
Loire (Météo. Nat.) (77) 55.32.39
Savoie (P.V.) (79) 85.07.09
Haute-Savoie (Chambre d'Agriculture) (50) 67.34.11

VIGNE

MILDIOU :

Les conditions climatiques sont extrêmement favorables à des repiquages, elles nécessitent la mise en place d'une protection efficace au moment de la fructification des prochaines taches, c'est-à-dire au plus tard le 18 juillet. Un traitement spécifique ne s'impose pas si un produit d'arrêt a été déposé entre le 7 et le 12 juillet.

BOTRYTIS :

Adjoindre un produit spécifique au traitement dirigé contre le mildiou.

TORDEUSES DE LA GRAPPE :

Le second vol a débuté dans les régions moyennes à la faveur du réchauffement du 4 au 7.

1°) Dans les régions précoces (122. 124. 131. 132. 133. 134. 142. 145. 147 et 152) : si le premier traitement a été appliqué avant le 8 juillet ou que l'état des terrains n'a pas permis de le mettre en place depuis cette date, une application effectuée avant le 19 juillet conservera une bonne efficacité.

2°) Dans les bonnes expositions des régions moyennes (type Beaujolais, Bugey, Savoie, Grésivaudan) ou le vol a débuté avec une certaine intensité entre le 4 et le 7, un traitement devra être appliqué dès réception .

3°) Dans les situations des régions les plus tardives (type bassin de la Loire, Haute Savoie) les toutes premières captures du second vol ont été relevées dans les derniers jours et le vol ne se dessinera réellement qu'au premier réchauffement de cette deuxième décade. Un bulletin ultérieur précisera les dates d'application du traitement.

CICADELLES :

Les larves de la 2èm génération de ces insectes dont les piqûres sont souvent responsables de grillure du feuillage en fin de saison, se manifestent dans la région (notamment moyenne vallée du Rhône et Roannais) et il convient d'en surveiller la pullulation et d'intervenir éventuellement à l'aide de l'une des spécialités suivantes : GUSATHION, ANTHIO fort, LANNATE, ULTRACIDE, METASYSTEMOX R, ANTHONOX, Parathion (nombreuses spécialités), ZOLONE, KILVAL.et SEPAPHID, CYPERMETHRINE, DECAMETHRINE, FENVALERATE et PERMETHRINE.

7380

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES :

- Sur pommier et poirier : Dans les vergers où la maladie est présente, maintenir une protection aussi parfaite que possible et renouveler les traitements lessivés par les pluies. S'il est désormais possible en régions précoces (moyenne et basse vallée du Rhône par exemple) de déceler la présence ou l'absence de la maladie et dans ce dernier cas de suspendre la protection, cette appréciation ne sera valable dans les autres régions que vers le 24 juillet (taches issues des contaminations du 8).

- Sur pêches : Des attaques assez sévères sont déjà observées sur variétés sensibles dans la vallée du Rhône, entre Tournon et Loriol. On pourra protéger les variétés tardives de repiquages encore possibles à l'aide d'un des fongicides suivants : Captane, Dithianon, Folpel, Mancozèbe, Thirame.

TORDEUSES ORIENTALE sur Pêcher :

La protection devra être maintenue dans les régions déjà concernées et dès réception étendre à l'ensemble de la zone de culture.

CARPOCAPSE (pommes, poires et noix) :

Si les traitements effectués avant le 8 n'ont pas encore été renouvelés, il est encore temps de le faire en raison des conditions climatiques de la semaine écoulée, défavorables à l'insecte.

Dans les situations les plus tardives où les papillons tardent à se manifester, seules les régions suivantes seront concernées par un traitement appliqué avant le 20 juillet : régions 28. 34. 86 et 118.

ACARIENS

Des attaques sont observées dans de nombreux secteurs. Surveillez vos vergers et intervenez si nécessaire.

GRANDES CULTURES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE :

A la suite des fortes précipitations, généraliser d'urgence la protection à toutes les parcelles où la végétation est parvenue au stade sensible, même si un prochain défanage est envisagé.

MILDIOU DE LA TOMATE :

Dans la Drôme en particulier, il y a lieu d'entreprendre la campagne de traitements dès maintenant.

PYRALE DU MAÏS :

Le traitement obtient la meilleure efficacité après l'éclosion des chenilles mais avant qu'elles aient commencé à pénétrer dans les tiges. Le stade doit se situer :

- dès que possible dans la plaine de l'Ain, la plaine de Lyon et les plaines de la Drôme ;
- entre le 17 et le 25 juillet dans les zônes un peu moins précoces (vallées intérieures de l'Isère, cotière sud de la Dombes) ;
- après le 20 juillet et à une date qui ne peut encore être précisée dans les secteurs moyennement tardifs (Val de Saône, Dombes, Bresse, Roannais, Savoie) et les secteurs plus tardifs (Forez, Hte Savoie, Loire, Mts du Lyonnais)

Dans tous les cas commencez les traitements sur les maïs les plus développés.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE Chef de la Circonscription Phytosanitaire
Rhône Alpes : R. GIREAU

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Le Directeur-Gérant : J. THIAULT
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD